

Grandfontaine, août 2022

## PUBLICATION OFFICIELLE LOCALE

### RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU

Comme les années passées, nous nous permettons de vous solliciter dans le cadre de la facturation de la consommation d'eau.

Il suffit de relever le chiffre de votre compteur sans le chiffre rouge et de nous le communiquer comme suit :

1. Par e-mail à l'adresse [administration@grandfontaine.ch](mailto:administration@grandfontaine.ch)
2. Par photo au 079 / 582 23 86
3. Remettre le bulletin dans la boîte aux lettres de l'administration communale

**Cette démarche devra être effectuée jusqu'au 4 septembre 2022.**

Pour les personnes qui possèdent plusieurs compteurs, nous vous prions de tous les inscrire. Des contrôles seront effectués à intervalle régulier. Pour les compteurs qui sont à l'extérieur, le relevé se fera par le conseiller en charge du dicastère.

Nous comptons sur votre collaboration pour nous signaler tout problème rencontré lors du relevé des compteurs (bruits, compteur défectueux) et vous remercions pour votre collaboration.

-----✂-----

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Adresse e-mail : \_\_\_\_\_

N° et adresse du bâtiment concerné : \_\_\_\_\_

Chiffre relevé sur compteur (sans chiffre rouge) 1: \_\_\_\_\_

N° et adresse du bâtiment concerné : \_\_\_\_\_

Chiffre relevé sur compteur (sans chiffre rouge) 2: \_\_\_\_\_

Remarques éventuelles : \_\_\_\_\_

Date du relevé : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

**Suite au verso !**

## RECOMMANDATIONS D'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

L'année 2022 présente une nouvelle fois un déficit pluviométrique important. La sécheresse étant susceptible de durer encore plusieurs semaines, le Conseil communal vous recommande de ne plus arroser les gazons et de ne pas laver les véhicules.

---

### SOUSSION RÉCOLTES ANNÉES 2023-2027 DES PARCELLES « Sur la Terrière », « Le Curtil » et « Sur le Rang »

La commune met en soumission les lots des récoltes suivantes :

**Lot no1 : Lotissement « Sur la Terrière »**

**Parcelles no 2103 & 2104**

**Contenance totale de 26.07 ares**

Conditions à respecter dans le secteur « Sur la Terrière » :

« En cas de vente d'une ou plusieurs parcelles, la préférence sera donnée aux nouveaux propriétaires qui désirent construire une maison familiale de 2023 à 2027 et par ce fait, les récoltes seront propriétés du nouvel acquéreur de la parcelle à bâtir. »

**Lot no 2 : Futur lotissement « Le Curtil »**

**Parcelle no 2372**

**Contenance évolutive en fonction du PAL**

**Minimum 25 ares**

**Lot no 3 : Futur lotissement « Sur le Rang »**

**Parcelle no 2134**

**Contenance totale de 20.44 ares**

Conditions à respecter dans les secteurs « Le Curtil » et « Sur le Rang » :

« En cas de vente ou d'aménagement de ces parcelles, la commune se réserve le droit de disposer du bien-fonds dès la fin de la période de récolte de chaque année. »

---

**Toutes les offres doivent être effectuées par CHF/are.**

Les personnes intéressées et domiciliées dans la commune doivent adresser leur offre spontanée, par lot, au Conseil communal, rue de la Férouse 11 à 2908 Grandfontaine **jusqu'au 26 septembre 2022** avec mention « Récoltes 2023-2027 ».

La période des récoltes est fixée du 1<sup>er</sup> mars 2023 au 30 novembre 2027. Le prix le plus élevé sera déterminant quant à l'attribution de ces parcelles.

---

Le Conseil communal